Lutte contre la criminalité organisée: évaluation au plan national des engagements internationaux. Rapport

1999/0916(COS) - 01/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrico FERRI (PPE-DE, I) sur le rapport du groupe pluridisciplinaire sur la criminamlité organisée, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière a également insisté sur la nécessité d'établir d'urgence un liste des instruments juridiques internationaux permettant de fournir un cadre hiérarchisé des obligations en vigueur dans chaque État membre et de fixer des orientations en matière de respect des délais. Le Parlement estime également qu'il est urgent de résoudre le problème de la barrière linguistique entravant le fonctionnement de la coopération judiciaire pénale. Enfin, la plénière a vivement réclamé l'ouverture de la future unité EUROJUST à tous les pays candidats et éventuellement à tous les membres du Conseil de l'Europe afin de faciliter la coopération judiciaire.